Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 30 (1966)
Heft: 119-120

Artikel: Le problème du "style direct introduit par que" en ancien français
Autor: Meiller, Albert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399389

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE PROBLÈME DU « STYLE DIRECT INTRODUIT PAR *QUE* » EN ANCIEN FRANÇAIS

Si les différents modes de reproduction de la parole, style direct et styles indirects, ont donné lieu à de bonnes analyses concernant leur nature et leur emploi en français moderne, leur étude dans les textes d'ancien français n'a pas inspiré les grammairiens. Les ouvrages de M. Lips [1] et de J. A. Verschoor [2], en partie historiques, sont décevants à cet égard. Qu'on nous permette de justifier ce jugement par quelques remarques.

Les matériaux qui y sont réunis ne fournissent pas une base suffisamment large : l'enquête de M. Lips en particulier ne porte guère que sur des textes de chrestomathies. L'effort d'accommodation surtout, exigé par l'étude de l'ancienne langue dont l'analyse échappe parfois à nos concepts, n'est pas toujours fait.

S'agit-il du style indirect libre, prétexte à de subtiles controverses sur sa nature et sa genèse, ces deux auteurs ont du mal à l'identifier en ancien français. Les rares exemples retenus par M. Lips sont en fait soit des indirects subordonnés avec non-expression de la conjonction soit des cas douteux où, en l'absence de tout indice explicite ou implicite, le même énoncé peut aussi bien être mis au compte de l'auteur qu'à celui de son personnage [3]. Verschoor, trop souvent, n'a pas eu la main plus heureuse. On ne saurait, à propos de tel exemple, « sentir une pause » et ajouter : « La ponctuation est là pour le prouver » [4]. L'effort d'accommodation dont nous parlons consisterait précisément à affirmer que la ponctuation, généralement

1. Marguerite Lips, *Le style indirect libre*, Paris, 1926.

2. J. A. Verschoor, *Etude de grammaire historique et de style sur le style direct et les styles indirects en français*, Groningen, 1959.

3. Voir le compte rendu de l'ouvrage de M. Lips par M. Roques dans *Romania*, 1926, p. 558.

4. J. A. Verschoor, *ouvrage cité*, p, 90.

absente des anciens textes ou, lorsqu'elle existe, utilisée à des fins particulières qui restent à étudier [1], ne peut être choisie comme base d'identification.

Des quatre catégories de style indirect libre qu'il distingue, la deuxième « comporte les styles indirects libres dans des subordonnées dépendant d'une proposition en style indirect conjonctionnel » [2]. Il cite un exemple de *La Mort le Roi Artu* :

> ... aucun chevalier distrent, por ce que sa biauté ne li failloit nule foiz, que ele estoit fonteinne de toutes biautez.

qu'il commente ainsi : « La proposition en style indirect libre (« por ce que sa biauté... ») remplit la fonction d'élément circonstanciel par rapport à la proposition en style indirect conjonctionnel ». Là non plus nous ne pouvons suivre Verschoor. La discussion d'ailleurs dépasse le cadre de cet exemple particulier. S'il est vrai que la subordination ou la non-subordination à un verbe introducteur constituent la ligne de partage entre style indirect conjonctionnel et style indirect libre, il n'est pas possible d'étudier sérieusement ces deux modes de reproduction en ancien français sans une étude préalable des formes qu'y prend la subordination. Dans l'exemple cité nous avons une de ces formes particulières, le rejet de la conjonction après la proposition circonstancielle. Est-ce à dire que cette dernière n'est pas sous la dépendance du verbe introducteur ? Ce serait une conception singulièrement étroite de la subordination dans l'ancienne langue.

Comment ne pas douter de la valeur des caractères que l'auteur attribue au style indirect libre en ancien français lorsque nous le découvrons aussi peu scrupuleux dans le choix de ses exemples ? Ces quelques remarques, que nous pourrions multiplier, suffisent à montrer qu'en ce domaine une étude d'ensemble reste à faire. Là comme ailleurs, la bonne méthode doit être de réunir le plus grand nombre possible de matériaux en usant de critères sûrs et d'en dresser la syntaxe en faisant abstraction de nos catégories modernes.

Au sujet du style direct les recherches sont également à l'état embryonnaire. Verschoor, qui a au moins le mérite de lui consacrer un chapitre sur son emploi dans les anciens textes, affirme péremptoirement : « Le style direct n'a pas évolué pour la raison bien simple que c'était déjà un

1. Quelques indications sont données par M. Roques, *Le manuscrit fr. 794 de la B. N. et le scribe Guiot*, dans *Romania*, 1952, p. 177-199.

2. J. A. Verschoor, *ouvrage cité*, p. 90-91.

phénomène évolué en ancien français »[1]. Le fait est qu'il ne trouve comme « différences secondaires » que l'emploi du pronom ce (ço) et celui, « abusif », de l'incise, sans d'ailleurs qu'il cherche à interpréter cet abus. Il est cependant un certain nombre de questions[2], étroitement liées au style direct, auxquelles on aimerait pouvoir répondre avec précision. La suivante n'est pas la moins importante : en l'absence d'une ponctuation de support, par quels procédés assure-t-on à cette époque l'insertion, et l'identification, d'un corps étranger dans le récit, en particulier paroles ou pensées reproduites textuellement, comment établit-on l'interlocution entre deux ou plusieurs personnages ? La réponse devrait être une étude générale de la structure et des contraintes stylistiques imposées à l'œuvre par la nécessité d'une technique de signalisation interne : jeu des insérendes, des vocatifs, des pronoms, des temps et procédés divers (anadiplosis, brisure du couplet dans les textes versifiés, tendance des répliques juxtaposées à se présenter par groupes, l'alternance des voix assurant seule l'intelligibilité du texte...)[3]. On verrait ainsi combien notre ponctuation et nos signes diacritiques appliqués aux anciens textes constituent en fait une hypercritique et au moins se mettrait-on dans l'impossibilité d'affirmer comme le fait J. Lods : « Le dialogue est un peu guindé par deux habitudes du temps, que l'auteur suit fidèlement : celle de ne jamais omettre l'incise... qui supprime le choc des répliques d'une part, et d'autre part la coutume cérémonieuse de toujours mettre en tête des répliques le titre que l'on donne à ses interlocuteurs[4] ». Une étude d'ensemble là aussi est donc nécessaire. Elle devrait permettre de progresser vers la solution de problèmes particulièrement rebelles, celui par exemple des interférences entre la narration et le dialogue scénique, et du genre où classer certains textes.

Voilà une partie d'un programme de recherches que nous nous sommes tracé et un échantillon des problèmes auxquels nous espérons pouvoir un jour apporter des éléments de solution. Nous ne voulons dans cet article qu'attirer l'attention sur l'un d'entre eux, celui que constituent en ancien

1. J. A. Verschoor, *ouvrage cité*, p. 68.

2. Quelques-unes sont posées par A. Henri, *L'expressivité du dialogue dans le roman*, dans *La littérature narrative d'imagination*, PUF, 1961.

3. On trouve de précieux renseignements dans T. Franzen, *Étude sur la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien frauçais*, Uppsala, 1939, ch. V. ; Y. Le Hir, *Dialogue et typographie*, L'information littéraire, 1961 ; J. Frappier, *La brisure du couplet dans Erec et Enide*, *Romania*, 1965, p. 1-21. Un bon ouvrage d'initiation est celui de J. Andrieu, *Le dialogne antique*, Paris, 1954.

4. Jeanne Lods, *Le roman de Perceforest*, Genève, 1951, p. 190.

français les rares exemples de « style direct introduit par *que* [1] ». Il s'agit du maintien après la conjonction, dans la dépendance directe d'un verbe dire, ou analogue, à la troisième personne, de paroles dans la forme même où elles furent énoncées. Le caractère le plus insolite du tour pour un moderne est évidemment le heurt entre la personne du verbe introducteur et celle du verbe qui lui est subordonné.

On ne peut se fier aveuglément, dans le choix des exemples, à la façon parfois maladroite ou abusive dont les éditeurs usent des guillemets. C'est ainsi qu'il faut sans doute écarter le seul exemple que proposent R. L. Graeme Ritchie [2] et à sa suite K. Sneyders de Vogel [3].

Un epitaife i ont escrit;
La letre dit que : « Iluec gist
Dido qui por amor s'ocist... »

(*Enéas*, CFMA, v. 2138.)

Les vers qui suivent peuvent paraître reproduire textuellement l'inscription, il reste que l'emploi de l'adverbe d'éloignement « iluec » nous interdit de parler de style direct. Nous aurions en ce cas l'adverbe de proximité « ci », comme il est attesté par exemple aux vers 6491 et 7663 du même roman.

Dans la page qu'il consacre à cette construction [4], Verschoor cite quatre exemples. Deux d'entre eux représentent en fait des cas de passage du style indirect au style direct :

Ne seurent Pilate rescourre
Ne a ce valoir ne secourre,
Fors tant qu'il li unt demandé
Que « se ce n'estoit verité,
Que vieus tu c'on face de toi ? »

(*Le roman de l'estoire dou Graal*, CFMA, v. 1165.)

Exemple à vrai dire que Verschoor ne sait comment interpréter : « La première partie de l'énoncé reproduit (Que « se ce n'estoit vérité) se trouve

1. C'est, le mot « style » substitué à « discours » un peu vieilli en cet emploi, le titre d'un chapitre d'A. Tobler, *Mélanges de grammaire française,* traduction française par Max Kuttner et L. Sudre, Paris, 1905, p. 331-335.

2. R. L. Graeme Ritchie, *Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français*, Paris, 1907, p. 27.

3. K. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français*, La Haye, 1919, p. 254.

4. Verschoor, *ouvrage cité* p. 107.

en style indirect conjonctionnel et cela malgré la présence des premiers guillemets. Ces guillemets ne font qu'anticiper sur le style direct qui va suivre immédiatement après ». Que ne dit-il clairement puisqu'il s'agit d'un phénomène de passage au style direct que l'éditeur aurait mieux fait d'ouvrir les guillemets avant « que vieus tu » ?

> Et dist au roy que « se li roys se croise, ce yert une des douloureuses journées qui onques fust en France. Car se nous nous croisons nous perderions le roy... »
> (Joinville, N. de Wailly, 1888, p. 305).

Même phénomène de passage du style indirect, sans alignement des modes et des temps, au style direct après « car », et même maladresse de l'éditeur. Ces critiques ne sont pas aussi futiles qu'elles pourraient le paraître : elles montrent combien nos catégories modernes et nos principes d'édition sont parfois grossiers appliqués aux anciens textes.

On ne peut d'autre part retenir les cas où un membre de phrase elliptique suit un verbe déclaratif avec *que*, du type « dire que oui », dont nous trouvons quelques variantes en ancien français : « respondre que (molt) volentiers » pour ne citer que la plus fréquente. Un exemple de Christine de Pisan en particulier pourrait faire illusion :

> Les Rommains, qui plus ne vauldrent avoir roy, envoyerent sçavoir au dieu Apollo, lequel des princes aroit le gouvernement de Romme. L'ydole respondi que « cellui, qui premier baiseroit sa mere ».
> (*Livre des Fais et Bonnes Meurs du sage Roy Charles V*, SHF, t.2, p. 55.)

Si l'énoncé rapporté, par son caractère tronqué, reproduit assez fidèlement la réponse de l'idole, l'emploi du conditionnel transposant le futur montre que nous sommes dans une ambiance de reproduction indirecte.

Ces précautions prises, voici ce que nous pensons être des exemples probants de « style direct introduit par *que* ». Leur nombre, si nous en jugeons par l'étendue de nos lectures du xe au xve siècle, indique de façon assez précise le degré de fréquence du phénomène en ancien français.

Chanson de geste :

> Savaris l'oit, si jure saint Eloi
> Que, « se Ferraus m'en weult donner l'otroi,
> De la bataille dont menez tel boffoi,
> Se ainz le vespre ne voz faz mat et quoi,
> Pandez moi, Karles, à un fust de sapoi... »
> (*Gaydon*, F. Guessard et S. Luce, 1862, v, 6059.)

Littérature romanesque :

Dans Ulixès mout l'en mercie
E mout li pramet e afie
Que « se lieus est, le guerredon
A cort terme vos en rendron »,

(*Roman de Troie*, SATF, v. 12911.)

Mout liez et mout joianz en fu
Et dist que « ce n'est pas a moi
Meis au Seigneur en cui je croi... »

(*Roman de l'estoire dou Graal*, CFMA, v. 2320.)

Et cil parolent qui le gardoient et dïent que il sevent bien que il n'est mie la u Joseph l'avoit mis, et dïent que « par lui l'avons nous perdu et se maus nous en vient, ce nous ara il fait entre lui et Nichodemus ».

(*The prose « Joseph d'Arimathie »*, Romance philology, t. 9, I. 182.)

Et demanderent li un a l'autre s'il en i a nul qui sache de cele art. Lors en i a deus qui se traient avant et dient que « nous en savons assés, che quidons, pour tel chose savoir... »

(*Merlin*, SATF, t. I, p. 39.)

Et quant Merlins ot ceste parole, si s'en rist et dist que « quant li serement seront fait, je vous dirai comment che porroit estre ».

(*Id.*, p. 109.)

Et li archevesques lour dist que « cil qui l'a esleuut le connoist mieus de vous ».

(*Id*, p. 141).

... li chevaliers li fiance tout maintenant a faire quanqu'il li commandera et lors li dist Mordrez que tu pardonras la Damoisele ton maltalent...

(A. Micha, *Les manuscrits du Lancelot en prose*, Romania, 963, p. 39.)

Littérature religieuse :

E cil diseint k' « un seint home
Vint her seir a nus hostel querre :
Ne savum dunt ne de quel terre... »

(*La vie de saint Gilles*, SATF, v. 1175.)

... lors redist li viex hons que « donc ne vous devez vous mie plaindre se vous avez estei pris pour li, batu por li, navrei por li... »

(Joinville, *Credo*, N. de Wailly, XXXVII).

A celui est respoundu « q'il que son preosme ne deceit, (ne par usure de li receyt), cil meyndera od moy en ma meison ».

(Nicole Bozon, *Contes moralisés*. SATF, p. 35.)

Littérature historique :

Seur chu pumel avoit un image jeté de coivre,... et avoit letres escrites seur lui qui disoient que « tout chil », fait li ymages, « qui mainent en Constantinoble un an, doivent avoir mantel d'or aussi comme jou ai ».

(Robert de Clari, *La conquête de Constantinople*, CFMA, LXXXVIII.)

Et dist au roy que « il trouverent ce clerc que vous veez ci... »

(Joinville, *Histoire de saint Louis*, N. de Wailly, XXVI.)

Nous citons à part des exemples que nous n'avons pu vérifier :

— d'après Fischer [1] :

Il lui pria de demourer disant que « Or demourés, sire», fet il, « et si allés le noble roy et les barons vëoir en Paris... » (*Mon. Guill.*).

— d'après Meyer-Lübke [2] :

Et dist Jordains que : g'estoie malades
De la colée qu'avant ier me donnastes. (Jourdain, 997.)

— d'après Tobler [3] :

Cil encommençoit excommunier et jurier ke ju ne sai ke cist hom soit ke vos dites. (Haimon).

Ele meïsme sa parole
A tote au roi contee et dite
Et dist que « par sainte esperite,
Bons rois, nel tenés a despit ». (Fergus, 180-12.)

... et après dist Agolanz que « se ma gent est vaincue, je prendré baptesme ». (Turpin (Wulff), I 12, 30.)

Quelques indications recueillies ça et là nous permettent d'affirmer que le tour est également connu en provençal et dans les autres langues romanes : Diez [4] cite trois exemples provençaux et un exemple espagnol, Meyer-

1. A. Fischer, *Die indirekte Rede im Altfranzösischen*, Berlin, 1899, p. 11.
2. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, trad. franç. par A. et G. Doutrepont Paris, 1900, p. 653.
3. A. Tobler, *ouvrage cité*.
4. F. Diez, *Grammaire des langues romanes*, trad. franç. par A. Morel-Fatio et G. Paris, 1876, t. III, p. 307.

Lübke un roumain ; plusieurs ont été réunis pour l'italien par G. Vidossich [1]. Il est probable qu'il y soit également rare et que son interprétation ne diffère pas sensiblement de celle que nous en donnerons pour l'ancien français.

Les grammairiens en général, ceux du moins qui ont signalé ce problème, ne l'ont abordé qu'au passage, comme simple curiosité. C'est le cas notamment de Diez, Meyer-Lübke, Fischer, G. Ritchie, Sneyders de Vogel, Karl Ettmayer [2], Verschoor. Tobler, à notre connaissance, est le seul à lui avoir consacré une étude particulière dans un chapitre de ses *Mélanges de grammaire*. Mais il s'attache presque exclusivement à relever de nouveaux exemples; quant à l'interprétation attendue elle tient en quelques lignes. Il reste donc à développer et éventuellement à critiquer ce qui n'est que suggestion. Il reste surtout à placer cette construction dans un ensemble de faits où elle prenne sa véritable signification.

On ne peut manquer tout d'abord d'être frappé par l'analogie sur ce point entre l'ancien français et le grec qui reliait le style direct à un verbe déclaratif par ὅτι. Presque tous à la suite de Diez l'ont noté, mais sans se prononcer sur l'essentiel : faut-il faire de cette analogie un principe d'explication et, en ce cas, les exemples relevés en ancien français comme dans d'autres langues romanes représenteraient-ils des hellénismes qui, conservés à l'état de traces, ne se seraient pas acclimatés en définitive ? Diez pourtant semble bien l'affirmer implicitement : « Pour citer directement la Vulgate emploie une construction avec quia qui est un grécisme, par ex. ille dicebat quia « ego sum ». Cet usage se continue dans le bas latin, on trouve ainsi dicens quia « dedi arrham » Gr. Tur. 4.47 ». Suivent d'autres exemples et l'auteur ajoute : « Il n'est pas devenu familier aux langues vulgaires, bien qu'elles en présentent quelques exemples » [3]. C'est là, à mots couverts, conclure à une filiation et, pour peu que nous cherchions à préciser ce raisonnement, faire de cette construction un calque syntaxique venu du grec par l'intermédiaire des traductions des textes sacrés et appelé à un certain rayonnement dans les textes profanes.

Cette explication ne peut être rejetée purement et simplement. On a signalé en effet l'imitation du tour grec dans la langue des évangiles en

1. G. Vidossich, *Tre noterelle sintattiche dal Tristano veneto*, Bausteine Mussafia, 1905, p. 158 s.

2. Karl Ettmayer, *Analytische syntax der französischen sprache*, Halle, 1930, t. I, p. 135,

3. Diez, *ouvrage cité*.

gothique et en ancien haut-allemand [1] ; l'exemple d'Haimon « et cil encommençoit excommunier et jurier ke ju ne sai ke cist hom soit ke vos dites » est la reproduction servile, comme le note Tobler, du latin « ille autem coepit anathematizare et jurare quia nescio hominem istum quem dicitis » (Marc, XIV, 71.) Une étude détaillée de ces traductions fournirait sans doute d'autres exemples. Elle nous paraît être cependant d'un intérêt secondaire pour l'interprétation du tour en ancien français. Nous n'en voulons comme preuve que la diversité des exemples relevés : elle impose que nous les considérions comme des manifestations d'une tendance propre à l'ancienne langue. L'explication par le calque syntaxique ne peut être généralisée.

Cette analogie avec le grec mentionnée, les grammairiens se contentent de décrire sommairement le tour. Nous en citons quelques-uns pour leur valeur de témoins. Meyer-Lübke : « On voit que le sujet et le verbe sont séparés du *que* par d'autres mots. Celui qui parle veut donc employer le discours indirect, mais il passe ensuite au discours direct » [2]. C'est dire qu'à la faveur d'un élément intercalé le relâchement de la subordination (par exemple « L'ung feït le serment en ma main que, s'il sçavoit riens qui touchast le roy, de le reveller » [3]) peut aller parfois jusqu'à la rupture : une proposition commencée en dépendante s'achève en indépendante. Ce relâchement de la subordination est un phénomène trop connu en ancien français pour être commenté à nouveau, qu'il se produise à l'intérieur d'une proposition ou, plus fréquemment et de façon moins désinvolte, qu'il soit favorisé par une suite de propositions. Ce n'est donc pas le fait que nous nions mais sa valeur explicative dans le cas qui nous intéresse, la plupart de nos exemples ne présentant pas cet élément intercalé. Le présenteraient-ils d'ailleurs, l'explication de Meyer-Lübke ne serait pas plus convaincante. C'est en effet le « mais » (« mais il passe ensuite au discours direct ») qu'il faudrait expliquer : est-ce fantaisie, distraction d'un auteur ou n'est-ce pas plutôt un fait de langue significatif ? En ce cas il faudrait le situer à l'intérieur du système formé par l'ancien français.

L'interprétation de Tobler répond implicitement à cette question, mais sans apporter les précisions souhaitables : « Cette façon d'introduire le discours direct... a son explication dans le passage que nous avons mentionné

1. Mätzner, cité par Tobler.
2. Meyer-Lübke, *ouvrage cit*, p. 653.
3. Commynes, *Mémoires*, J. Calmette, CHFMA, 1925, t. 2, p. 51.

à plusieurs reprises, d'une proposition dépendante à une transmission des mots sous une forme indépendante, passage qui s'opère ici si promptement que de la forme du discours que l'on projetait d'abord d'employer, il ne reste plus que la conjonction *que* ». Et l'auteur poursuit, et termine son chapitre par un rapprochement avec un procédé de la langue espagnole qui consiste à faire précéder un style direct de la conjonction, mais sans verbe déclaratif exprimé avant elle, procédé connu de notre langue vulgaire. Tobler, qui s'avoue lui-même peu convaincu, ne tire rien d'un tel rapprochement.

A un demi-siècle de distance Verschoor s'en tient aux mêmes généralités : « la conjonction *que* qui se trouve en cas normal placé devant un style indirect conjonctionnel, se trouve dans ce cas spécial devant un style direct. Il se peut évidemment que ce soit une faute de copiste, mais précisément à cause du fait que ce n'est pas le seul exemple, nous estimons qu'il s'agit plutôt d'une véritable contamination. L'auteur tout en ayant d'abord l'intonation (*sic*) de procéder au moyen du style indirect conjonctionnel, doit s'être aperçu que ce tour n'était pas très facile dans le cas en question. Alors tout simplement il passe au style direct » [1]. Ailleurs il affirme : « Abstraction faite de la conjonction *que* ce sont déjà de véritables styles directs » [2]. Notre intention précisément est de montrer qu'une telle affirmation n'est pas recevable.

Il faudrait tout d'abord s'entendre sur la façon de poser le problème. Les différentes expressions employées (par exemple « *que* amène des paroles directes » (Sneyders de Vogel) « *que*... se trouve... devant un style direct (Verschoor)...), celle de « style direct introduit par *que* », conservée entre guillemets pour sa commodité, sont maladroites : elles sont énigmatiques pour un moderne sans pour autant convenir au tour auquel on les applique. Mieux vaudrait dire, provisoirement du moins, qu'à côté du style direct et du style indirect, tels, peu ou prou, que nous les concevons et employons actuellement il existe en ancien français un discours en quelque sorte indifférencié où, dans des proportions variables, des traits de style direct se mêlent à ceux du style indirect, et dont le phénomène considéré présente le cas extrême. Cette reproduction de la parole, évidemment, ne se laisse pas plier à nos exigences et à nos catégories modernes de style direct et

1. Verschoor, *ouvrage cité*, p. 107.
2. *Id.*, p. 82.

de style indirect. C'est là pourtant qu'est l'originalité de l'ancien français et la solution de notre problème.

Une tendance caractéristique de l'ancienne langue est sa répugnance pour le style indirect. Elle apparaît en toute netteté dans les traductions des textes latins, par la gêne qu'y éprouvent les auteurs devant une *oratio obliqua* dont ils ont perdu le secret ; celle par exemple des *Commentaires sur la guerre des Gaules,* dans *Li Fet des Romains,* est significative. Nous citons la remarque des éditeurs sur ce point : « Tandis que César, dans les nombreux discours qu'il rapporte, se sert presque uniquement du style indirect, notre auteur, lui, use de trois procédés: 1° Il traduit par le discours direct; 2° Il mélange discours direct et discours indirect; 3° Il passe du discours direct ou indirect au style indirect libre [1].»

Mais il ne s'agit pas tant de la fréquence du style indirect, affaire de genre ou de style, que de sa continuité. Cette répugnance pour le style indirect prolongé, si nous en cherchons les principales manifestations, est à l'origine d'une variété de style indirect libre, qu'on qualifierait sans doute mieux de style indirect « libéré », par relâchement ou rupture de la subordination.

> Messires Gauvains conte a la reïne ce que li escuiers li ot dit de Lancelot, te comment il vouloit venir au tornoiement, mes ses mires ne li lessa, por ce que trop estoit malades.
>
> (*La Mort le roi Artu*, J. Frappier, TLF, p. 49.)

Ce n'est encore qu'un « jeu » dans la subordination : est-ce déjà une « sorte de style indirect libre » comme le dit Frappier [2] ?

> Soventefeiz requist le rei
> Qu'il escondist de li preïst
> Et que losenge ne creïst :
> Mut l'aveit volentiers servi !
>
> (Marie de France, *Eliduc*. CFMA, v. 48.)

La « libération » du style indirect est beaucoup plus nette en ce cas et s'effectue au détriment du sémantisme du verbe introducteur dont on ne retient que l'idée de parole. Ces deux exemples donnent une faible idée des possibilités de l'ancien français en ce domaine.

Ce style indirect « libéré », notons le, connaît en gros une double série

1. *Li Fet des Romains*, L. F. Flutre et K. Sneyders de Vogel, 1938, t. 2, p. 48.
2. J. Frappier, *Étude sur La Mort le Roi Artu*, Droz, 1961, p. 384.

d'emplois. Il apparaît de façon presque systématique dans les cas où la reproduction indirecte de la parole occupe une certaine étendue :

— Monologues :

... la dame se rapanssa
Qu'ele avoit si grant tort eü ;
Molt volsist bien avoir seü
Comant ele poïst prover
Qu'an porroit chevalier trover
Meillor c'onques ne fu ses sire :
Se li orroit volentiers dire,
Mes ele li a desfandu.
An ce panser a atendu...

(Chrétien de Troyes, *Yvain*, CFMA, v. 1658.)

— Lettres, documents dictés, lus ou cités, messages confiés à un messager ou transmis par lui :

En parchemin prendrai un brief :
Saluz avra el premier chief.
A lancïen le trametez,
Le roi par bien salu mandez
En bois estes o la roïne,
Mais, s'il voloit de lui saisine
Et pardonast son mautalent,
Vos ferïez por lui itant
Vos en irïez a sa cort ;
N'i avroit fort, sage ne lort...

(Béroul, *Tristan*, CFMA, v. 2357.)

C'est aussi un procédé dont les auteurs se servent fréquemment pour « estomper » la transition du récit au discours [1].

Au chevaler ad respondu
E dit qu'ele en ferat sun dru,
Si en Deu creist e issi fust
Que lur amur estre peüst,
Kar mut esteit de grant beauté.
Unkes nul jur de sun eé
Si beals chevaler n'esgarda,
Ne ja mes si bel ne verra.
« Dame, dit il, vus dites bien...

(Marie de France, *Yonec*, CFMA, v. 137.)

1. Nous empruntons l'expression à J. Bayet, *Le style indirect libre en latin*, *Revue de Philologie*, 1931 et 1932.

L. Geschière, à propos d'un passage d'*Yvain,* signale l'emploi subtil qu'en fait Chrétien de Troyes [1].

De la même tendance relèvent les cas de passage du style indirect au style direct, soit dans l'enchaînement de plusieurs phrases, soit à l'intérieur d'une phrase à la faveur d'une forte charnière syntaxique : conjonction de coordination ou de subordination, relatif... Tobler et Fischer [2] en ont relevé de nombreux exemples, dont nous n'aurions aucun mérite à allonger la liste. L'incise y est fréquente, au début du style direct, sans pourtant présenter un caractère de nécessité. Son emploi pléonastique en indique clairement la valeur : elle tient lieu de nos guillemets et signale le style direct, comme pourraient le faire un vocatif, un pronom, une expression affective...

Moins connus sont les cas de passage du style indirect libre au style direct :

Messire Gavain ot et voit
Que Perchevaus aler s'en velt
Le Graal querre : or le conselt
Li vrais Dieus, qui bien le puet faire
« Et je al Pui de Montesclaire
Irai », fait messire Gavains.

(Gerbert de Montreuil, *Continuation de Perceval*, CFMA, t. 1, v. 4798.)

Et puis li dona un anel dont la pierre estoit de tel vertu, quar qui l'avoit sus lui ne poroit douter ne feu ne eve ne d'estre vencus en bataille ; et si avoit autre vertu « quar se vos tornés la pierre dedens vostre main, ja ne porés estre veüs... »

(*Le roman de Troie en prose*, CFMA, T. I, p. 15.)

Le style direct dans de tels exemples prend valeur d'indice servant à identifier le style indirect libre.

Une preuve *a contrario* de ce peu de goût pour la reproduction indirecte : les exemples très rares et par là significatifs de passage du style direct au style indirect. Ceux que nous pourrions en proposer ne sont pas d'ailleurs tous probants :

Li quens Guillames va son pere contant
Le grant damage k'a ëu en l'Archant,
Ke li ont fait Sarrasin et Persant,
Et tout ainsi com s'en ala fuiant,

1. L. Geschière, *Deux vers d'Yvain*, Mél. Delbouille, 1964, t. 2.
3. Tobler, *ouvrage cité*, p. 335-338 ; Fischer, *ouvrage cité*, p. 3-7.

De tos ses hommes n'amena un vivant :
« Et Vivien laissai mort sor l'estant,
A la fontaine dont li dois sont bruiant. »
Si com paien le vinrent encauchant...

(*La bataille d'Aliscans*, F. Guessard et A. de Montaiglon, 1870, v. 2667.)

Nous sommes en fait dans une ambiance de reproduction indirecte à l'intérieur de laquelle le style direct est utilisé comme moyen de soulignement, procédé sur lequel nous reviendrons.

Lors a dit : « Alumez chandoile »
A la dame, et qu'ele tost queure...

(*Recueil... des fabliaux des XIIIe et XIVe s.*, A de Montaiglon et G. Raynaud, t. IV, *Des Tresces.*)

La citation-régime est traitée comme un substantif complément, puisque la cohésion entre elle et le verbe introducteur est assez forte pour entraîner le rejet du complément indirect « a la dame » ; elle n'est pas plus un véritable style direct que « monjoie » dans « monjoie escrient ». Il ne s'agit donc pas d'un exemple de passage du style direct au style indirect mais d'une variante du type « a la pucele dist saluz E que sis amis est venuz » (Marie de France, Eliduc, v. 781).

Les seuls exemples que nous ayons recueillis sont relativement récents :

Et disoit : « C'est ung très beau roy. Il ayme fort les femmes. Il pourroit trouver quelque affetée à Paris qui luy sauroit bien dire tant de belles parolles qu'elle luy feroit envye de revenir » et que ses predecesseurs avoient trop esté à Paris...

(Commynes, *Mémoires*, J. Calmette, CHFMA, t. 2, p. 68.)

Adonques Mercure : « Villain menteur » et que c'estoit à luy meïsmes qu'il avoit promis n'en dire riens...

(*Ovide moralisé en prose*, C. de Boer, 1954, XXXIV, 9.)

Voilà, sommairement indiqués, quelques faits dont nous ne voulions que souligner la convergence : on hésite en ancien français à passer du point de vue du sujet parlant à celui du narrateur ou, le fait-on, à s'y maintenir. Mais la véritable originalité de l'ancienne langue n'est pas là ; il faut la chercher dans les formes mêmes que prend le style indirect.

Le passage du point de vue du locuteur à celui du narrateur s'effectue, par une sorte de réfraction de l'énoncé rapporté, au prix d'un double phénomène de transposition et de filtrage. Transposition des modes, des

temps, des personnes, des adverbes de temps et de lieu. Filtrage des divers éléments qui donnent à la parole son caractère vivant et concret : interjections, exclamations, formules de serment, répétitions, hésitations, expressions révélatrices d'une condition sociale ou d'une appartenance dialectale... Ces manifestations de la reproduction indirecte sont connues en ancien français, mais sans constituer un moule rigide : le style indirect peut toujours assimiler tout ou partie d'un énoncé textuel, brouillant par là les perspectives.

Ainsi la distinction que nous établissons entre un style direct concret reproduisant textuellement la parole et un style indirect abstrait n'en gardant que la substance n'est pas applicable sans nuances aux anciens textes. Le style indirect peut y citer *in extenso* :

> Lors fist Willam une crié en meynte terre, en meynte cité « qe tous les chevalers de valours qe torneier veilent pur amours a la feste Seint Michel vienent a Chastiel Peverel, q'est en la peeke, e le chevaler qe mieux fra e le tornoy venkera avera l'amour Melette de la Blaunche Tour e sire serra e seignour de Blancheville e de tot l'onour ».
>
> (*Fouke Fitz Warin*, CFMA, p. 9.)

Plus que le maintien des temps et des modes du style direct, c'est ici le caractère précis et détaillé d'un énoncé non stylisé qui signale la citation à l'intérieur du style indirect. Inversement, on ne le montre pas assez, le style direct peut n'être qu'un extrait ou raccourci schématique du discours réel. K. Rogger dans un article sur *Aucassin et Nicolette* en note un tel emploi à la fin de la chantefable [1].

Le style indirect peut surtout conserver les tournures, l'affectivité, le mouvement même de la parole vivante :

> et dïent que, par saint Johan,
> Ne se marïeront ouan.
>
> (Chrétien de Troyes, *Lancelot*, CFMA, v. 6051.)

> Se li demanda en quel guisse
> L'avoien cil jaiant trovee
> Qu'iluques l'orent aportee,
> Et coment a non, que li die ;
> Qui est, ne dont, ne li çoilt mie.
>
> (*Le Bel Inconnu*, CFMA, v. 882.)

1. K. Rogger, *Étude descriptive de la chantefable « Aucassin et Nicolette »*, *Zeitschrift für Romanische Philologie*, 1951, p. 430-431.

Si dist que sa dame salue
Le roi et mon seignor Gauvain
Et toz les autres, fors Yvain,
Le mançongier, le guileor,
Le desleal, le tricheor,
Qu'il l'a guilee et deceüe ;
(Chrétien de Troyes, *Yvain*, CFMA, v. 2718.)

Sans doute en français moderne également arrive-t-il que des éléments d'un énoncé textuel soient conservés à l'intérieur du style indirect ; leur incorporation y est cependant tout à fait différente. Ils sont isolés et identifiés comme tels par divers procédés de signalement : incises, guillemets, lettres italiques, lettres espacées... sans parler de l'intonation dans la langue parlée. On ne saurait y voir comme en ancien français de véritables citations assimilées.

Nous observons la même liberté en ce qui concerne les alignements grammaticaux : adverbes de temps [1] et de lieu, modes et temps du style direct peuvent toujours être maintenus à l'indirect sans adaptation au point de vue du narrateur :

... demanda que ce puet estre.
(Chrétien de Troyes, *Erec et Enide*, CFMA, v. 5739.)

Liberté et variété de formes qui sont celles du style indirect libre. Il n'est que de considérer les cas nombreux où il s'offre au présent ou au futur dans le contexte d'une narration au passé :

Cungé li ad rové et quis
Que ele puisse de li partir,
Nunein volt estre, Deu servir ;
De sa tere li doint partie...
Eliduc li ad otrïé
E bonement congé doné :
Tute sa volunté fera
E de sa terre li durra.
(Marie de France, *Eliduc*, CFMA, v. 1122.)

Autre possibilité du style indirect en ancien français, dont témoigne le tour considéré : la personne du sujet parlant n'est pas alignée sur celle

1. Nous signalons l'intérêt à ce sujet de l'article de K. Ringenson, *Un type d'expression de temps en français. A cette époque — A ce moment*, Mél. Johan Melander, 1943, p. 247-274.

du sujet régissant. Il en résulte un style indirect « personnalisé », reproduisant la parole dans la forme même où elle a été exprimée. Cette construction, placée dans une telle perspective, si elle peut à juste titre être qualifiée de « négligée » [1] comme l'indiquent sa rareté et dans l'ensemble la qualité des textes où elle se présente, n'apparaît plus en tout cas comme un phénomène aberrant, mais comme la manifestation extrême et révélatrice d'une tendance propre à l'ancienne langue.

Comment alors se méprendre sur son interprétation et en particulier sur la valeur de « que » dans cet emploi ? On ne peut dire, comme nous l'avons entendu, que la conjonction y tient lieu de nos signes de ponctuaction. En réalité nous voyons bien d'où vient cette affirmation : les spécialistes du grec en ont la responsabilité, par exemple Fournier : « Ce mot (la conjonction), ayant perdu toute valeur subordonnante, n'est plus qu'un signe avertisseur du discours direct qui commence [2] » ; Carrière : « ὅτι semble alors prendre à peu près la valeur démonstrative (« ceci » ou « en ces termes ») et invite à l'attention [3] » ; Funk : « ὅτι serves the function of our quotation marks [4] ». N'est-ce pas conclure à la nécessité d'une pause à la lecture après la conjonction ?

Nous ne discutons pas la valeur du tour en grec, bien qu'à notre sentiment il n'y ait pas sur ce point de différence essentielle entre les deux langues et que ces affirmations ne fassent que révéler des exigences de modernes. Cette interprétation en tout cas ne peut être étendue à son équivalent en ancien français.

Ce qui compte en définitive c'est moins la forme que le procédé d'agencement de l'énoncé rapporté. Le style direct est juxtaposition d'une parole reproduite et d'un élément introducteur n'exerçant sur elle aucune influence grammaticale. Il est caractérisé par une structure discontinue et, comme tel, met en jeu des procédés aussi bien de rupture que de signalisation, comme le sont de façon si évidente dans la langue parlée la pause et le changement de registre dans l'intonation. Le style indirect, lui, est un ensemble de manifestations d'ordre syntaxique essentiellement, qui subordonnent dans une structure continue la parole reproduite à l'élément introducteur. La conjonction est l'une de ces manifestations, jamais indispensable en ancien français.

1. K. Sneyders de Vogel, *ouvrage cité*, p. 254.
2. Fournier, *Les verbes « dire » en grec ancien*, Paris, 1946, p. 203.
3. J. Carrière, *Stylistique grecque*, Paris, 1960, p. 177.
4. Robert W. Funk, *A greek grammar of the New Testament*, Chicago, 1961, p. 246.

Manifestation suffisante cependant. Il suffit qu'elle apparaisse, entre le verbe introducteur et l'énoncé rapporté textuellement, pour que nous puissions parler de style indirect ou, si l'on veut, d'une ambiance de reproduction indirecte. Il n'est donc pas question d'en faire abstraction, comme le dit Verschoor, encore moins d'y voir « un signe avertisseur du discours direct qui commence ». Elle est au contraire le seul indice qui nous permette d'identifier le tour : celui-ci peut être très proche du style direct, il est en fait sur le versant du style indirect par la présence de ce lien syntaxique.

C'est dire que l'intérêt qu'il présente pour les grammairiens n'est pas de simple curiosité. Il montre à quel point le style indirect en ancien français, indépendant d'une forme syntaxique déterminée, est mal différencié du style direct. Voilà l'idée qui devrait à notre avis en orienter toute étude descriptive ; et voici un beau sujet de grammaire historique : l'étude de ce processus de différenciation, par lequel les diverses manifestations de la reproduction indirecte, de facultatives qu'elles étaient, ont donné naissance au moule rigide que décrivent nos grammaires.

On voit quelles conclusions on pourrait en tirer sur l'esprit concret et analytique de l'ancien français, qui le porte à offrir l'image même de la vie par la reproduction la plus fidèle possible de la parole. Elles ne feraient que confirmer ce que nous savons par ailleurs. Beaucoup plus instructive serait une étude montrant quelle richesse d'expression, quelle variété de nuances, ignorées aujourd'hui ou obtenues par d'autres procédés, ce mode multiforme de reproduction qu'est alors le style indirect ainsi que la possibilité de passer à tout instant au style direct permettent aux auteurs. Nous ne pouvons ici qu'indiquer quelques directions à explorer, dans la mesure du moins où nous sommes capables de discerner les raisons qui ont pu déterminer le choix d'un auteur.

Raisons de clarté. Elles sont à vrai dire difficiles à apprécier à une époque où l'on n'exige pas d'un texte qu'il soit immédiatement intelligible et où la lecture est pour une part déchiffrement et interprétation, par le fait d'une présentation rudimentaire, de tournures bivalentes... Il semble bien cependant que cette souplesse dans la reproduction de la parole ait été à l'occasion un moyen commode d'assurer une meilleure intelligibilité. Elle permet en particulier d'échapper à l'embarras grammatical qui peut résulter de la transposition des modes, des temps et surtout des pronoms :

Et elle lui conte que le seneschal la veult avoir a femme « et la moittié du royaume mon pere pour ce qu'il dit qu'il a occis le serpent ».

(Thomas, *Le roman de Tristan*, *Les parties anciennes du roman en prose française*, J. Bédier, SATF, t. 2, p. 134.)

Par le passage au style direct l'auteur évite l'ambiguïté du pronom transposé « son » : père de « lui » ou d'« elle » ?

... et li oste le hialme de la teste et dist qu'il l'ocirra s'il ne li otroie sa volenté, et li chevaliers li fiance tout maintenant a faire quanqu'il li commendera et lors li dist Mordrez que tu pardonras...

(cf. ci-dessus.)

N'est-ce pas, là aussi, pour échapper à l'ambiguïté des pronoms « il » accumulés et rétablir clairement l'interlocution que l'auteur a recours à la fois au nom propre et au pronom non aligné « tu » ? Ce n'est sans doute pas une coïncidence si le style indirect a connu un tel développement et une telle rigueur en latin, langue où les alignements grammaticaux ne créaient pas la même gêne.

Raisons d'objectivité. Il ne s'agit pas, là non plus, de transporter dans les anciens textes notre notion et notre souci d'objectivité, dans le cas notamment de l'utilisation des documents et de la mise en œuvre des citations. Que l'on considère leur teneur ou leur intégration dans l'énoncé, les auteurs nous paraissent en user parfois librement. Ils n'hésitent pas à citer en substance sans rechercher une exactitude littérale, et cela tient en partie aux conditions particulières de transmission qui sont celles de l'époque et au rôle de la mémoire ; il arrive surtout que les citations ne soient pas nettement détachées par une insérende, à défaut d'une ponctuation appropriée [1] : c'est le cas des citations enclavées et fondues dans le texte, qui posent à l'éditeur un problème à la fois d'identification et de présentation [2].

Il ne faudrait pas cependant en conclure que les auteurs de l'époque ignorent tout effort d'objectivation. Ainsi, traditionnellement, lorsqu'ils reproduisent des passages de l'Écriture Sainte, ils s'efforcent de conserver

1. Nous manquons, à notre connaissance, d'une étude des procédés de citation en ancien français, parallèle à celle de J. Andrieu pour l'antiquité : *Procédés de citation et de raccord*, *Revue des Études Latines*, 1948.

2. Foulet (*Notes sur le texte de Joinville*, Mél. M. Roques, t. I, p. 61-62) se préoccupe d'un « procédé typographique à adopter, permettant de reconnaître immédiatement toute la série des passages empruntés tels quels par Joinville à un manuscrit des *Grandes Chroniques de France* ».

son intégrité au texte cité : au respect pour la parole divine se joint le souci de ne pas en amoindrir l'autorité. De là ces insérendes si lourdes. De là aussi le maintien après *que* d'un énoncé textuel, du moins dans l'exemple de Nicole Bozon :

> A celui est respondu « q'il que son preosme ne deceit... cil meyndera od moy en ma meison ».

Au souci d'éviter l'ambiguïté des pronoms transposés s'ajoute très certainement celui de reproduire le plus fidèlement possible le texte du psaume XIV. C'était le seul procédé qui s'offrait à l'auteur s'il voulait à la fois alléger son texte en faisant l'économie d'une insérende et signaler clairement la citation. Le procédé semble d'ailleurs très ancien chez les auteurs qui s'appuient sur les textes sacrés, par exemple chez Saint Avit [1] :

> De quo apostolus ait quod « filio suo non pepercit, sed pro nobis tradidit illum ».
> (Rom. 8, 32.)

> Spiritus sanctus de quo scribitur quod « spiritus omnia scrutatur, etiam altitudines Dei ».
> (I Cor. 2, 10.)

C'est également par un souci d'objectivité qu'il faut expliquer l'emploi du tour par Robert de Clari :

> Et avoit letres escrites seur lui qui disoient que « tout chil », fait li ymages, « qui mainent... »

Tout en conservant la structure continue du style indirect il s'agissait pour l'auteur de reproduire textuellement l'inscription : l'emploi de l'incise « fait li ymages » le souligne avec quelque naïveté. Cette préoccupation est significative. Robert de Clari y révèle son goût pour le pittoresque et son désir parfois simpliste de faire partager à son lecteur ses étonnements devant les merveilles et les curiosités de Constantinople. Là comme ailleurs, qu'il rapporte une inscription lue sur une statue ou qu'il décrive un instrument à miracle, nous pouvons observer le même scrupule de la part de l'auteur à nous présenter les choses telles qu'il les a vues.

Raisons d'expressivité. Tout passage au point de vue du locuteur produit, par rapport au plan du récit auquel s'adapte notre vision, un effet de

1. H. Goelzer, *Le latin de Saint Avit*, Paris, 1909, p. 268.

proximité ; tout retour au point de vue du narrateur crée, en contraste, un effet d'éloignement. Lorsqu'on sait la facilité avec laquelle en ancien français on passe de l'un à l'autre point de vue, celle avec laquelle on maintient celui du sujet parlant à l'intérieur d'une relation indirecte, on comprend quels riches procédés d'expression sont ainsi offerts aux auteurs et quelles nuances délicates ils peuvent en tirer.

Il semble qu'ils en usent le plus souvent comme d'un procédé de dramatisation du récit, par lequel un tel effet de proximité devient effet de présence : nous croyons entendre les personnages, non plus à travers l'écran de la narration, mais rapprochés soudain de nous. Il en résulte un style dramatique que l'on met généralement en rapport avec le caractère particulièrement affectif ou tragique d'un passage [1].

Mais il est d'autres jeux, plus subtils, auxquels on ne prête sans doute pas assez d'attention. Les auteurs peuvent en effet utiliser ces effets de grossissement comme moyen de soulignement, et par là distinguer des degrés d'importance dans une relation de paroles, en situer le point culminant, marquer une opposition, accentuer un rapport logique de cause à effet, etc... Une enquête stylistique, orientée en ce sens, devrait permettre d'apporter des précisions que nous ne trouvons pas dans l'ouvrage de Verschoor.

Le tour considéré, où nous avons voulu voir une de ces audaces par lesquelles chaque langue révèle les tendances profondes qui l'animent, n'était au fond pour nous qu'un prétexte. Sans prétendre ici à autre chose qu'à une meilleure conception des difficultés à résoudre, notre intention était de montrer que les recherches sur le style indirect, comme celles sur le style indirect libre et le style direct, doivent être reprises sur une base plus large et, surtout, avec une méthode plus souple.

Albert MEILLER.

1. Voir notamment Verschoor, *ouvrage cité*, p. 104 ; J. Frappier, *Étude sur La Mort le Roi Artu*, Droz, 1961, p. 391.